

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
30 SEP. 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE
PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2025

Etaient présents :

Mesdames : Alexandra BEAUFORT - Dominique BEAUME - Marie-Thérèse CHARPENTIER - Odile DEFAY - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA

Messieurs : Guy CHANAL - Guy CHAPELLE - Etienne CHARBONNIER - Michel DEMOURGUES - Joseph PANDRAUD - Jean TEYSSONNEYRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames :

Messieurs : Claude BRUYERE

Absents :

Mesdames :

Messieurs : Jérôme RIVAT

Le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.

12 présents + 1 pouvoir : quorum atteint et 13 votants

Michel DEMOURGUES a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 18h30

Présentation de l'ordre du jour :

➤ **AFFAIRES GENERALES**

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2025 ;
- Présentation de l'association « les papillons » par Nicole DUPIN ;

➤ **FINANCES**

- Approbation du compte de gestion 2024 du budget du CCAS et du compte administratif 2024
- Affectation du résultat 2024 du budget du CCAS ;
- Vote du budget du CCAS 2025 ;

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **AFFAIRES GÉNÉRALES**

○ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Michel DEMOURGUES est proposé en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2025**

Aucune modification n'est demandée.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Association les Papillons**

Nicole DUPIN, référente de l'association en Haute-Loire et Evelyne PAGES, bénévole, ont présenté en début de séance l'association Les Papillons. L'association œuvre pour permettre aux enfants de libérer leur parole et de briser le silence autour des maltraitances. Deux actions majeures incarnent cet engagement :

- Le déploiement des Boîtes aux lettres Papillons dans les écoles, structures périscolaires et extra-scolaires, ainsi que dans les clubs sportifs, offrant aux enfants un moyen discret et sécurisé de partager leurs souffrances.
- La création des Maisons Papillons, des lieux dédiés à l'accompagnement des victimes, apportant un soutien psychologique, thérapeutique et juridique.

460 boîtes aux lettres ont été installées en France et seulement une en Haute-Loire à l'école la Fontaine à Yssingeaux qui concerne 250 enfants.

Afin de profiter du dispositif, une convention doit être signée avec l'association Les Papillons pour une durée d'engagement d'un an. La commune devra désigner une personne référente en lien avec l'Association, une personne qui relève la boîte aux lettres et une personne ressource qui réalisera la sensibilisation auprès des enfants. Le pack du matériel (250 € par an) est différent suivant la tranche d'âge ciblée.

Un travail de réflexion doit être engagé avec le SIVOM pour déterminer les personnes ressources ainsi que le lieu le plus adapté. La médiathèque semble être un lieu adapté pour sensibiliser les enfants qui y vont régulièrement avec les écoles et qui se trouvent en semi-autonomie.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **FINANCES**

○ **Approbation du compte de gestion 2024 du budget du CCAS**

Le Compte de Gestion tenu par la Direction Départementale des Finances Publiques est concordant avec le Compte Administratif tenu par le CCAS.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Approbation du compte administratif 2024 du budget du CCAS**

Mme Betty PEYRET a présenté au Conseil d'Administration le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Guy CHAPELLE, Président. Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice se résument de la manière suivante :

Compte administratif 2024 - CCAS

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
30 SEP 2025

I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

DEPENSES			RECETTES		
Ch 040	Amortissements	0,00 €	Ch 040	Amortissements	0,00 €
Ch 16	Emprunts	0,00 €	Ch 024	Ventes immobilières	0,00 €
			10222	FCTVA	0,00 €
			1068	Excédent fonct capitalisé	0,00 €
	Sous-total	0,00 €		Sous-total	0,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	Ch 13	Subventions d'investissement	0,00 €
Ch 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	Ch 16	Emprunts	0,00 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	021	Virement de la SF	0,00 €
Ch 23	Immobilisations en cours	0,00 €			
	Sous-total	0,00 €		Sous-total	0,00 €
	TOTAL dépenses	0,00 €		TOTAL recettes	0,00 €

N
C
T
I
O
N
N
E
M
E

DEPENSES			RECETTES		
Ch 011	Caractère général	9 258,03 €	Ch 70	Ventes de produits	7 775,00 €
Ch 012	Personnel	133,00 €	Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €
Ch 014	Atténuation de produits	0,00 €	Ch 73	Impôts et taxes	0,00 €
Ch 65	Autres charges	750,00 €	Ch 74	Dotations	3 000,00 €
Ch 66	Ch financières	0,00 €	Ch 75	Produits divers	0,00 €
Ch 67	Ch exceptionnelles	0,00 €	Ch 77	Pdts exceptionnels	0,00 €
			Ch 78	Reprises sur provisions	0,00 €
	TOTAL dépenses	10 141,03 €		TOTAL recettes	10 775,00 €

Résultat de l'exercice 2024 (RF - DF) 633,97 €
Résultat de fonctionnement reporté (excède 291,56 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 925,53 €

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Affectation du résultat 2024 du budget du CCAS**

Il est proposé de reporter l'excédent de la section de fonctionnement, soit 925.53 €, au budget primitif 2025.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Vote du budget 2025**

Monsieur le Président rappelle que les grandes lignes du budget primitif 2025 du budget du CCAS ont été présentées dans la partie consacrée du Rapport d'Orientations Budgétaires qui a été débattu lors du conseil d'administration du 11 mars 2025 et précise les points particuliers du projet de budget.

Le budget primitif 2025 du CCAS s'équilibre de la manière suivante :

- en fonctionnement à hauteur de 19 425.53 €
- en investissement à hauteur de 00.00 €.

Budget primitif 2025 - CCAS

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Cumul invt reporté	0,00 €	001	Cumul invt reporté	0,00 €
Ch 040	Amortissements	0,00 €	Ch 040	Amortissements	0,00 €
Ch 16	Emprunts	0,00 €	Ch 024	Ventes immobilières	0,00 €
			10222	FCTVA	0,00 €
			1068	Excédent fonct capitalisé	0,00 €
	Sous-total	0,00 €		Sous-total	0,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	Ch 13	Subventions d'investissement	0,00 €
Ch 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	Ch 16	Emprunts	0,00 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	021	Virement de la SF	0,00 €
Ch 23	Immobilisations en cours	0,00 €			
	Sous-total	0,00 €		Sous-total	0,00 €
	TOTAL dépenses	0,00 €		TOTAL recettes	0,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Ch 011	Caractère général	14 075,53 €	Ch 70	Ventes de produits	3 500,00 €
Ch 012	Personnel	350,00 €	Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €
Ch 014	Atténuation de produits	0,00 €	Ch 73	Impôts et taxes	0,00 €
Ch 65	Autres charges	5 000,00 €	Ch 74	Dotations	15 000,00 €
Ch 66	Ch financières	0,00 €	Ch 75	Produits divers	0,00 €
			Ch 78	Reprises sur provisions	0,00 €
	Sous-total	19 425,53 €		Sous-total	18 500,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €	002	Cumul fonct excdt	925,53 €
Ch 042	Amortissements	0,00 €	Ch 042	Amortissements	0,00 €
023	Virement à la SI	0,00 €			
	Sous-total	0,00 €		Sous-total	925,53 €
	TOTAL dépenses	19 425,53 €		TOTAL recettes	19 425,53 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le budget primitif 2025 avec un vote par nature et au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ QUESTIONS DIVERSES

○ Renouvellement des conventions des mutuelles communales

Madame Betty PEYRET informe que les conventions vont être renouvelées avec les trois mutuelles actuellement en partenariat avec la commune :

- MUTUALIA
- AESIO PREVOYANCE
- AXA

Une rencontre est prévue lundi 7 avril à 14h avec M. DAILLOUX Sébastien pour échanger autour de l'offre « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes » pour MILTIS.

Le prochain conseil d'administration est fixé au 9 septembre 2025 à 18h30.

FIN DE LA SEANCE : 19H50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE
PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 SEPTEMBRE 2025

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
30 SEP. 2025

Signatures :

Le Président
Guy CHAPELLE

Le secrétaire de séance
Michel DEMOURGUES

